

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**



**SENAT**  
**SECRETARIAT GENERAL**  
Direction des Séances  
Division des plénières

**SESSION ORDINAIRE**  
**DE SEPTEMBRE 2024**  
**(1<sup>ère</sup> S.O)**

**PROCES-VERBAL N° 18 DE LA SEANCE PLENIERE**  
**DU SAMEDI 14 DECEMBRE 2024**

A handwritten signature in blue ink, located in the bottom left corner of the page.

A handwritten signature in blue ink, located in the bottom right corner of the page.

## I. DE LA REPRISE

La séance, suspendue le vendredi 13 décembre courant, est reprise ce samedi 14 décembre 2024, à 12 heures 37 minutes, dans la salle des Conférences internationales du Palais du peuple, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAMA LUKONDE KYENGE, Président du Sénat.

Sur 109 membres qui composent le Sénat :

- 79 membres sont présents.
- 12 membres sont excusés.
- 10 membres sont absents.

Il s'agit de :

- |                                   |                             |
|-----------------------------------|-----------------------------|
| 1. BULAKALI MULULUNGANYA Aristide | 6. KANYIMBU SHINDANY Michel |
| 2. EKUMBO LONGULU Moïse           | 7. LODI EMONGO Jules        |
| 3. ILUNGA KITOMBOLWE Alain        | 8. LUHETO KIDI Platini      |
| 4. ISENGE NDELO BOKEKA Corneille  | 9. MPANDA KABANGU José      |
| 5. KANDA KALAMBAYI Pierre         | 10. RAMAZANI MASUDI KILELE  |

- 08 sièges sont à pourvoir.

## II. DU DEROULEMENT DES TRAVAUX

L'Assemblée plénière inscrit au calendrier de travaux et à l'ordre du jour dix nouveaux projets de loi déclaré urgent par le Bureau conformément à l'article 129 du Règlement intérieur.

Il s'agit de neuf projets de loi portant autorisation de ratification des accords et un relatif à la conservation de la nature.

### 1. Examen et adoption du projet de loi modifiant et complétant la loi N°14/003 du 11 Février sur la conservation de la nature en République Démocratique du Congo

Après l'exposé de Madame Eve BAZAIBA, Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement et développement durable, les Sénateurs expriment notamment les préoccupations suivantes :

- l'obligation de modifier ce projet de loi en vue d'une part profiter des dividendes du corridor Kivu-Kinshasa et d'autre part, répondre aux attentes internationales ;
- le mode de fonctionnement du crédit carbone ;
- le mécanisme d'utilisation des ressources générées par la vente du crédit carbone et leur impact auprès des communautés locales ;
- la nécessité d'associer les provinces dans la gestion des fonds du crédit carbone ;
- le nombre des provinces bénéficiaires des avantages du crédit carbone, leur critère de sélection et la hauteur des montants leurs alloués ;
- la nécessité de revisiter l'arrêté interministériel signé entre le Ministère de l'Environnement et développement durable et celui des Finances sur le crédit carbone ;
- le respect des droits des populations autochtones habitant dans les aires protégées ;
- les mesures concrètes pour la réduction de la pauvreté pour la population se trouvant dans les aires protégées ;
- la spoliation des aires protégées dans les zones minières.

## 2. Examen et adoption de :

- projet de loi autorisant la ratification de la convention de crédits syndiqués signée en date du 29 août 2024 entre la République Démocratique du Congo, ABSA Bank Limited et Development Bank of Southern Africa Limited ;
- projet de loi portant ratification de l'Ordonnance-loi n°24/020 du 14 septembre 2024 autorisant la ratification de la convention de prêt conclue le 18 novembre 2023 entre la République Démocratique du Congo et GEMCORP CAPITAL MANAGEMENT LIMITED ;
- projet de loi autorisant la ratification de la Convention multilatérale destinée à faciliter la mise en œuvre de la règle d'assujettissement à l'impôt au titre du pilier deux ;
- projet de loi autorisant la ratification de la Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéfices ;
- Projet de loi autorisant la ratification de l'accord de crédit n°7536-ZR du 21 mai 2024 conclu entre la République Démocratique du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA) au titre de financement du programme d'urgences sanitaires, préparation, riposte et résilience utilisant l'approche programmatique multi phase (MPA) ;
- projet de loi autorisant la ratification de deux accords de prêts conclus en date du 28 septembre 2024 entre la République Démocratique du Congo et la Banque africaine de développement (BAD) au titre de financement du projet d'appui au développement des chaînes de valeur en soutien au projet de programme de transformation de l'agriculture (PADCV-PTA) d'un montant global de 197.588.00 UC ( cent nonante sept millions cinq cent quatre-vingt-huit unités de compte) dont l'un, N°2100150044496, d'un montant de 190.000.000 d'unités de compte et l'autre, n°590015000-4101, d'un montant de 7.558.000 unités de compte ;
- projet de loi portant création de l'ordonnance-loi N° 24/024 du 08 juillet 2024 autorisant la ratification des accords de prêt N°2100150044343 et N°5900150003951 du 25 mars 2024 conclus entre la République Démocratique du Congo et le Fonds Africain de Développement « FAD » ainsi que la facilitation d'appui à la transition au titre de projet d'appui à la gouvernance et au développement des compétences en soutien au programme de transformation de l'agriculture en sigle « PAGDC-PTA » ;

Après l'exposé de Monsieur Doudou FWAMBA, Ministre des Finances sur ces sept projets de loi, les Sénateurs expriment les préoccupations suivantes :

- la politique de gestion des crédits découlant des prêts ainsi que leur impact sur le bien-être de la population ;
- les critères de sélection des provinces bénéficiaires des projets ;
- l'inadéquation entre les accords de crédit prêt et la vision du Chef de l'Etat ;
- la clarification sur la gestion des fonds pour la connectivité des provinces ;
- l'impact des accords de crédit sur le bien-être de la population ;
- l'état des lieux des fonds destinés à l'agriculture, l'équipement et la construction des routes ;
- le besoin d'associer les provinces lors l'octroi des crédits ;
- la répartition inéquitable, entre les provinces, des ressources issues des prêts ;
- la capacité de remboursement des dettes extérieure et intérieure ;
- l'implication de la Commission suivi et évaluation de l'exécution des lois, des résolutions, recommandations et des politiques publiques pour les accords négociés entre la République Démocratique du Congo et les partenaires.

**3. Examen et adoption de :**

- projet de loi autorisant la ratification de l'accord de Gouvernance et de gestion de la Zone Maritime d'intérêt commun (ZIC) entre la République Démocratique du Congo du 13 Juillet 2023 ;
- projet de loi autorisant la ratification de l'accord de coopération et de son avenant, portant sur l'exploitation des hydrocarbures et l'exploitation des Gisements communs entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et le Gouvernement de l'Ouganda, signés à Kampala, respectivement le 23 juin 1990 et le 25 janvier 2008.

A l'issue de l'exposé de Monsieur Aimé MOLENDU, Ministre des Hydrocarbures, les membres de l'Assemblée plénière expriment les préoccupations axées notamment sur :

- l'intérêt et l'impact économique que revêt la signature de l'accord;
- les modalités de gestion de la zone maritime à intérêt commun de 2007 à ce jour ainsi que son apport au budget de l'Etat ;
- l'évolution sur la fiscalité, la quantification de production du baril, l'évolution des dossiers des dividendes et le bonus de signature de 7.500.000\$ ;
- l'intérêt à doter la République Démocratique du Congo de sa propre raffinerie ;
- les raisons de l'annulation des appels d'offres sur des blocs pétroliers ;
- la situation actuelle du bloc 3 dans le Graben Albertine ;
- l'exploitation des gisements communs entre la République Démocratique du Congo et l'Ouganda ;
- les raisons du retard pris dans la ratification des accords sous examen.

Après les réponses des membres du Gouvernement, le Président suspend la séance.

Il est 17 heures 48 minutes.

Fait à Kinshasa, le 14 décembre 2024

La Rapporteuse,

  
**Néfertiti NGUDIANZA BAYOKISA KISULA**

Le Président,

  
**Jean-Michel SAMA LUKONDE KYENGE**